



Notre projet part d'un constat simple : lorsque les Français rencontrent un problème juridique, seuls 11 % se dirigent vers un cabinet d'avocat.

La majorité préfère consulter d'autres professionnels ou des forums. Pourtant, les réponses ainsi récoltées sont insatisfaisantes pour les personnes interrogées qui estiment à 87 % que faciliter l'accès aux avocats permettra d'améliorer l'accès au droit.

Cette analyse démontre que la consultation d'un avocat demeure, aujourd'hui encore, une expérience traumatique et qu'il existe des barrières entre l'avocat et son client.

Le projet Advocabus permet de rapprocher l'avocat des justiciables grâce à un bus itinérant qui ira, plusieurs fois par semaine, à la rencontre des justiciables isolés.

- ✓ Il facilite l'accessibilité de l'avocat en faisant sauter la barrière géographique séparant le cabinet et les territoires isolés.
- ✓ Il permet un accompagnement juridique personnalisé sur le long terme par l'ouverture d'un dossier avec l'avocat consulté.
- ✓ Il ouvre la voie d'une démocratisation du droit pour les justiciables qui pourront accéder à une véritable consultation juridique.

I - Les particuliers & Advocabus



Les particuliers seront l'un des bénéficiaires principaux du service **Advocabus**, qui facilitera la rencontre avec l'avocat en démystifiant l'image de l'avocat inaccessible et éloigné.

L'intervention de l'avocat permettra de rapprocher le droit des usagers, d'aller au-delà des permanences de juristes en apportant une consultation avec un véritable conseil juridique.

II - Les entreprises & Advocabus

Les entreprises seront elles aussi l'un des bénéficiaires principaux du service **Advocabus**.

Pour elles, nous proposerons des formations juridiques personnalisées et ciblées sur certaines problématiques. Par exemple, il sera possible de prévoir une formation sur des thèmes comme les contrats internationaux ou le harcèlement au travail.



Le service proposé serait d'accompagner les entreprises dans leur mise en conformité ou d'éclairer les employés pour prévenir toute difficulté.

III - Les avocats & Advocabus



La place de l'avocat est primordiale dans le service **Advocabus** puisqu'il en sera à la fois un bénéficiaire principal et un partenaire clé.

L'avocat accèdera à une clientèle inexploitée, ce qui lui permettra de développer de nouveaux domaines de compétences.

Il dispensera des consultations juridiques comme dans son cabinet mais d'une manière innovante et il pourra satisfaire à son obligation de formation.

L'avocat sera rémunéré pour ses interventions et les frais de fonctionnement seront prélevés sur une commission à la facturation.